

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	8 (1935)
Heft:	7
Artikel:	Urbanisme et bien commun
Autor:	T.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-120110

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

URBANISME ET BIEN COMMUN

Les articles parus dans notre Bulletin ont déjà fait l'objet de très vives critiques provenant de milieux bien divers. Les qualifications de bolchéviste ou de réactionnaire ne nous ont pas manqué. Nous répétons encore une fois que nos pages sont ouvertes à tous ceux qui nous présentent des articles dont la valeur mérite une publication, quelle que soit leur tendance, pourvu qu'ils restent dans la ligne de notre programme. (Voir N° de janvier 1935). Nos lecteurs trouveront ci-après l'exposé d'un jeune juriste qui représente bien les tendances de toute une partie de la nouvelle génération, encore studieuse aujourd'hui, mais active demain.

LA RÉDACTION.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur, quelques définitions sont utiles :

Liberté individuelle : Soumission de chaque individu à l'orientation vers le bien commun.

Bien commun : Fortune spirituelle et matérielle de la communauté, résultant de la paix, issue de l'ordre.

Propriété : Attribution de choses à un individu ou à une société en vue du bien commun.

L'homme

L'homme est ainsi fait que ses besoins sont d'ordre individuel (vie civile, pratique et matérielle) et d'ordre personnel (vie spirituelle). Il vit en commun et trouve son intérêt dans l'échange des besoins.

La communauté

Le problème, en urbanisme, est d'aménager une ville de telle sorte que les besoins soient comblés et les intérêts de tous servis. Si les uns et les autres sont justement compris, il en résultera une harmonie qui elle-même sera le gage d'une bonne orientation vers le bien commun.

La ville

La ville aura sa cathédrale, incarnation urbaine des besoins spirituels de chaque personne. Elle aura aussi son hôtel de ville, ses écoles, ses musées et enfin ses organisations de quartiers, représentants de sa vie civile et pratique de tous les jours.

La société qui possède en première main la propriété publique, et en seconde main la propriété privée, doit régler la croissance en quelque sorte organique de l'ensemble. Elle confiera à un homme, l'urbaniste, le soin d'en être le chef d'orchestre. Or, l'homme est bizarre, il ne construit pas ses villes selon ses principes. Essayons de voir pourquoi :

Les erreurs

L'homme confond ses intérêts c'est-à-dire ce qui est utile, ce qui rend service) avec ses



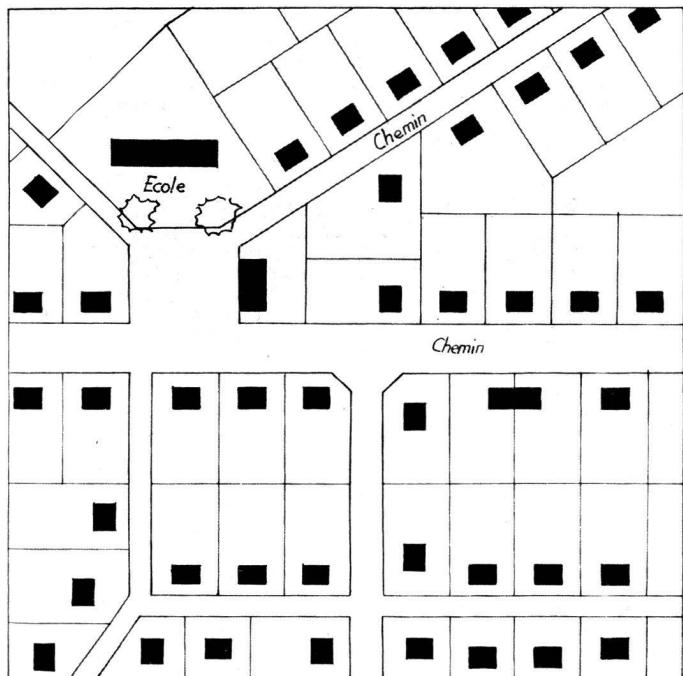
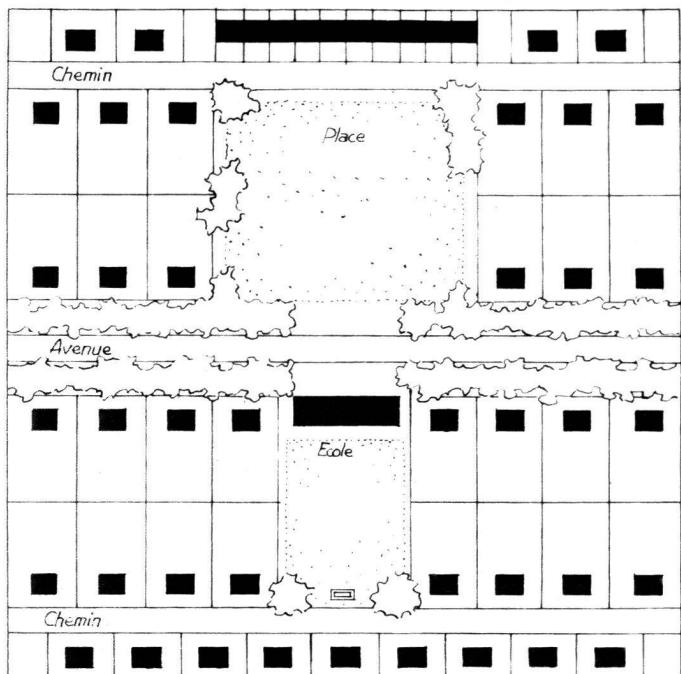
Anarchie (thèse)

besoins (c'est-à-dire ce qui est nécessaire). Sa vie pratique, aujourd'hui sa vie « étatique » et civile deviennent buts au lieu de rester moyens. Il va donc contre lui-même, contre l'ordre qui lui profiterait. Pour le constater, il n'est que de se transporter en avion au-dessus des villes. On y comprend que l'**individualisme** a pour fruit l'**anarchie** visible. Il n'est donc pas né pour rien de la fausse notion de la liberté ce soi-disant pouvoir qu'aurait chacun de faire ce qui lui plaît pourvu qu'il ne gêne pas le voisin.

Dans un sens opposé, le **rationalisme** qui a pour but de mettre le cerveau au service d'une abstraction pure, sera en urbanisme le digne père du **formalisme**. Il permet aux habitants de Chicago de vivre à angles droits, certes, mais il exclut toute fantaisie de bon aloi.

Enfin, l'erreur la plus répandue consiste à mélan-

Ordonnance
(synthèse)

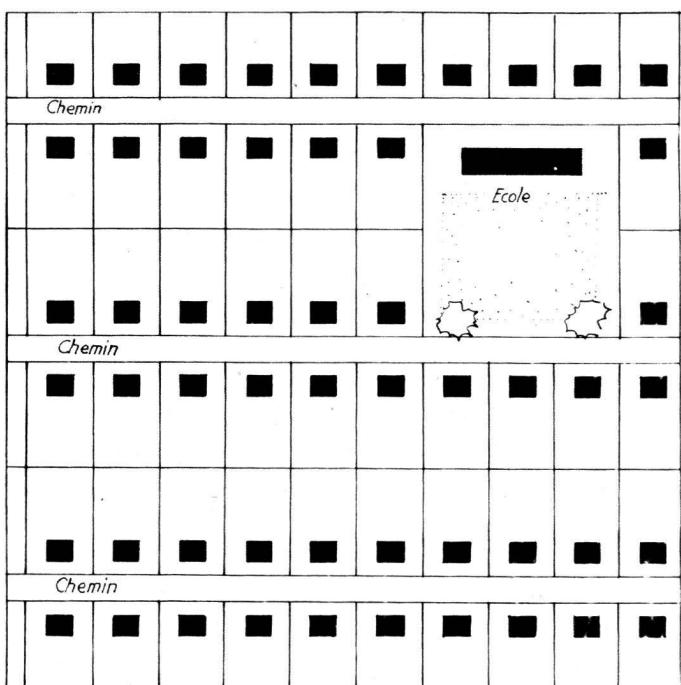


Compromis (le juste milieu)

ger soigneusement les deux précédentes. C'est la solution éclectique du « **juste milieu** ». Elle offre à l'œil de l'aviateur ce croquis du **compromis**, reflet des pensées bigarrées des habitants de la ville.

La belle ville

Rares sont les villes tracées selon la raison et le cœur tout à la fois. Cette ville qui remplit les besoins de tous sans léser les intérêts de chacun ! Elle devra être construite en vertu de l'ordonnance qui existe en chacun entre la personne et l'individu. Elle sera ordonnée. C'est dire qu'elle devra sacrifier à la nature du lieu, à la culture intellectuelle et esthétique de ses habitants. Elle sera tracée généreusement. Peut-être qu'aucune de ses maisons ne sera identique, mais les proportions qu'elles livreront au regard seront agréables. La géométrie sera à la base, mais la sensibilité l'aura transformée.



Formalisme (antithèse)

L'urbaniste

Seul l'urbaniste conscient du double jeu de la nature humaine fait œuvre belle et utile. L'urbaniste doit être ce raisonneur sensible qui gouverne les propriétés au nom de l'autorité. Ce gouvernement a deux aspects :

1. L'administration, correspondant à la fonction pure, à l'utilité de la ville.
2. La direction, qui correspond à la charge de directeur esthétique de la ville.

Il considérera celle-ci comme un être, matériel si vous voulez, mais organique et vivant. Etre dont il ménagera la croissance, l'agrandissement.

Ainsi la cité sera sur la voie d'un progrès ; le côté matériel étant à la remorque du spirituel mais le conditionnant de la meilleure façon.

En fin de compte, n'oublions surtout pas que ni le bien commun, ni la collectivité ne sont divinités.

T. M.